



MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
<br>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 26/09/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4537, en Sans discipline, de la composante INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOUSSELY	MARIE-NOELLE	AGREGE	H1000
M.	DEVIANNE	GERARD	PROF.ECOLE	NC
Mme	FAUCHER	MARJOLAINE	CERTIFIE	H1900
M.	ROUVELLAC	ERIC	PR	23

**Article 3 :** Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 17/11/2025

Président

Vincent Jolivet